

Référentiel de certification

« Handicap -accès et maintien dans l'emploi- : Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap »

Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH)

REFERENTIEL DE CERTIFICATION	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
COMPÉTENCES	MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
<p><u>C.1 :</u></p> <p>Communiquer efficacement lors d'entretiens avec des personnes en situation de handicap et auprès d'employeurs, parties prenantes dans le cadre d'un accès à l'emploi, du suivi dans l'emploi et du maintien dans l'emploi, en utilisant les techniques adaptées à la relation d'aide et en prodiguant les conseils adaptés à la situation, en adoptant une posture non-influente, en gérant et analysant ses émotions et celles des parties prenantes, en ajustant sa conduite et son discours au regard de la pathologie de la personne en situation de handicap et des enjeux de la situation vécue par les parties prenantes, afin d'instaurer auprès d'elles un cadre de confiance et sécurisant pour l'accès et le maintien dans l'emploi</p>	<p>ME.1 Questionnaire de connaissances sur les incidences des Pathologies en situation de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite <p>Le candidat répond à des questions de connaissances à l'issue de chaque module de formation (soit 6 questionnaires de connaissances) portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Handicap psychique et emploi ; • Handicap mental et emploi ; • Handicaps spécifiques et emploi ; • Maladies chroniques évolutives et emploi ; • Autisme et emploi ; • Troubles dys et emploi) 	<p>CE.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat explique les raisons pour lesquelles adopter une posture non influente et pratiquer l'écoute active, lors des entretiens, sont pertinents dans le cadre de sa pratique professionnelle auprès des personnes en situation de handicap et des employeurs : il présente les techniques adaptées à la relation d'aide et explique (dans le cadre de l'accompagnement décrit) la manière dont il a procédé, présente les résultats escomptés et évalue l'atteinte de ces résultats. - Les conseils prodigués aux parties prenantes sont adaptés à la situation. - Le candidat explique la manière dont il a procédé dans le cadre de l'accompagnement pour, après les avoir analysés, gérer ses émotions, celles de la personne en situation de handicap accompagnée, et le cas échéant celles de l'employeur. - Le candidat présente les techniques ayant facilité la communication avec la personne en situation de handicap tout au long de l'accompagnement ; et le cas échéant avec l'employeur. - Les événements (dans le cadre d'un accès à l'emploi, du suivi dans l'emploi et du maintien dans l'emploi) liés aux incidences de la pathologie et/ou à la situation professionnelle/personnelle de la personne accompagnée, ayant nécessité du candidat une adaptation de sa communication (discours) et de sa conduite, sont présentés, contextualisés.

Référentiel de certification

« Handicap -accès et maintien dans l'emploi- : Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap »

Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH)

<p><u>C.2 :</u></p> <p>Identifier les incidences, sur le travail, propres au type de handicap (pathologie) du bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ou tout salarié, agent de la fonction publique, travailleur indépendant, en analysant les besoins spécifiques de la personne en situation de handicap et ses éventuels freins, en diagnostiquant les conditions d'employabilité liées à sa pathologie, afin de l'informer des conditions optimales de réalisation de son projet professionnel (demandeur d'emploi, BOE, salarié)</p>	<p>ME.2 Récit d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite <p>4 semaines avant la date de la soutenance devant jury, le candidat remet un dossier professionnel "récit d'expérience" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprenant 3 ou 4 accompagnements de personnes en situation de handicap réellement effectués visant leur accès et/ou maintien dans l'emploi • Présentant des pathologies différentes pour chaque accompagnement présenté • <i>NB. le candidat ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à un des questionnaires de connaissances sur une pathologie décrira dans son récit d'expérience un accompagnement présentant cette pathologie</i> 	<p>CE.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - La(es) pathologie(s) du bénéficiaire accompagné (maladies chroniques évolutives -maladies motrices et invalidantes- handicaps spécifiques -auditifs ; visuelles, lésions cérébrales ; diabète ; épilepsie- troubles dys-, handicap mental, autisme, handicap psychique) et (leurs)son impact(s) sur son employabilité sont expliqués : les incidences, sur le travail, propres au type de handicap, sont répertoriées, décrites. - Les besoins de la personne en situation de handicap sont recueillis. - Les conditions d'employabilité de la personne en situation de handicap sont présentées et correctement évaluées : les impacts sur l'employabilité de la personne accompagnée sont révélés.
<p><u>C.3 :</u></p> <p>Identifier les mesures de compensation du handicap, en analysant le poste de travail de manière systémique (environnement, collectif de travail, technique, ...), en sélectionnant au regard du handicap le(s) dispositif(s) efficient(s), pour mettre en adéquation le poste de travail avec le degré de handicap de la personne et ses compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuve orale <p>Le candidat soutiendra devant jury son récit d'expérience en :</p>	<p>CE.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement professionnel, l'organisation du travail de la personne en situation de handicap sont correctement analysés - Les dispositifs, mesures de compensation du handicap, au regard de la pathologie de la personne en situation de handicap, à mettre en œuvre sont identifiés et sont adaptés à son contexte, à sa situation professionnelle/personnelle. - Les conditions d'exercice du travail sont établies et sont en adéquation avec le degré de handicap de la personne.

Référentiel de certification

« Handicap -accès et maintien dans l'emploi- : Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap »

Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH)

<p><u>C.4 :</u></p> <p>Accompagner, vers ou dans l'emploi, le bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ou tout salarié, agent de la fonction publique, travailleur indépendant, en tenant compte de son handicap et de ses retentissements (conséquence de la pathologie, expression des troubles) lors de l'élaboration du projet professionnel, en repérant tous signes significatifs manifestés par la personne en situation de handicap ayant des effets sur le déploiement du projet professionnel et/ou dans le cadre de l'accompagnement, en appréhendant les réticences de l'intégration d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou d'un travailleur handicapé dans un collectif de travail, afin de favoriser son intégration ou son maintien dans l'emploi au sein du collectif de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Synthétisant sa production écrite • Révélant les apports en connaissances et compétences des accompagnements décrits • Répondant aux questions du jury portant sur ses pratiques professionnelles et les dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi d'une personne en situation de handicap 	<p>CE.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les retentissements de la pathologie de la personne en situation de handicap lors de l'élaboration du projet professionnel sont présentés et pris en compte lors de l'élaboration du projet professionnel d'accès/maintien dans l'emploi et tout au long de l'accompagnement. - Les signes significatifs manifestés par la personne en situation de handicap, tels que gestion du deuil, répercussion de la perte des capacités psychiques et physiques, inquiétude, peur, ... et leurs effets dans le cadre de l'accompagnement sont relevés et présentés. - Le candidat recense (au regard de la pathologie de la personne en situation de handicap accompagnée) les outils d'intégration en entreprise et/ou de maintien dans l'emploi, en explique les résultats escomptés et évalue l'atteinte de ces résultats. - Le candidat présente une situation d'accompagnement où des réticences face à l'intégration d'une personne en situation de handicap dans un collectif de travail se sont révélées, en explique les raisons et expose les préconisations/actions qu'il a entreprises pour parvenir à l'objectif fixé dans le cadre du projet établi.
--	---	---

Pour obtenir la certification, le candidat doit avoir réalisé l'ensemble du parcours de formation sur une période maximum de 2 ans et doit avoir satisfait à l'ensemble des modalités d'évaluation.